



Plan d'action du PD20

POUR FAIRE PROGRESSER LA PRÉVENTION, LA PROTECTION ET LES SOLUTIONS POUR LES PERSONNES DÉPLACÉES DANS LEUR PROPRE PAYS

2018-2020

POURQUOI UN PLAN D'ACTION ?

Depuis les années 90, d'importants progrès ont été réalisés afin de répondre au déplacement interne. Cependant, pour la grande majorité des personnes déplacées internes (PDI), les solutions durables restent inaccessibles et la tendance annuelle à la hausse des nouveaux déplacements ne montre aucun signe de ralentissement.

L'année 2018 marque le 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (PD20), une occasion importante et unique pour toutes les parties prenantes d'intensifier leur travail avec et pour les déplacés internes et, par la même occasion, inciter les autres à en faire de même.

QU'EST-CE QUE LE PLAN D'ACTION DU PD20?

Le Plan d'action 2018-2020 multipartite triennal pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays été lancé en avril 2018 à Genève et soutenu par les principaux membres du Comité Permanent Inter-Organisations (IASC) en mai 2018.

Le Plan d'action a été mené par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH) et la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (Rapporteuse spéciale) et a permis d'impliquer une grande variété de parties prenantes. Il est à portée opérationnelle et nous réunit autour de l'objectif commun de réduire et résoudre le déplacement interne par la prévention, la protection et les solutions pour les PDI en accord avec les Principes directeurs.

QUEL EST L'OBJECTIF DU PLAN D'ACTION DU PD20?

Le Plan d'action appelle l'ensemble de la communauté travaillant sur le déplacement interne à unir ses forces et à travailler de manière plus rapprochée – largement mais pas exclusivement au niveau national – sur quatre priorités :

- **Inclure** les PDI dans les processus de prise de décision qui les concernent ;
- **Promouvoir, développer et mettre en œuvre** des cadres nationaux pour prévenir et résoudre le déplacement interne ;
- **Améliorer la qualité** des données et des analyses sur le déplacement interne ; et
- **Résoudre** le déplacement prolongé en actionnant des solutions pour les PDI.

QUELLE EST LA VISION DU PLAN D'ACTION DU PD20?

La vision de cet effort inédit sur le déplacement interne est double :

- ① Prendre des mesures pour s'assurer que les conditions menant au déplacement sont évitées et améliorer les conditions de vie des personnes déjà déplacées ; et,
- ② Une action plus inclusive, cohérente et stratégique entre les parties prenantes impliquées ou affectées par le déplacement interne, quel qu'en soit la raison.

Le Plan d'action va au-delà des organisations humanitaires internationales en incluant des organisations de développement, les sociétés civiles locales et les gouvernements des pays affectés par tous types de déplacement interne. Il inclut aussi les PDI dans les processus de prise de décision.

COMMENT LE PLAN D'ACTION DU PD20 EST MIS EN ŒUVRE ?

Le Plan d'action se déroule à trois niveaux :

- Les partenaires opérationnels et leurs bureaux terrains ;
- Les Coordonnateurs Résidents et les Coordonnateurs Humanitaires de l'ONU au niveau national; et
- Le groupe de pilotage basé à Genève et son travail sur les priorités.

Le groupe de pilotage¹ à Genève est composé des Etats membres de l'ONU, d'organisations non-gouvernementales (ONG) et leur consortium, d'entités de l'ONU, de la Banque Mondiale, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La majeure partie du travail se déroulera au niveau national.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Nous vous encourageons à vous mobiliser autour des objectifs du Plan d'action et à agir individuellement ou collectivement en faveur du Plan, par exemple :

- En organisant une discussion au sein d'une agence et/ou inter-agence sur le Plan d'action du PD20 et en se concertant sur des initiatives communes en faveur du Plan d'action ;
- En promouvant le développement et la mise en œuvre de lois et politiques nationales en accord avec les Principes directeurs à travers la sensibilisation, des séminaires et un soutien technique ;
- En facilitant l'accès des PDI à prendre part de manière significative dans les processus de prise de décision clés, par exemple à travers les consultations nationales et locales et la mise en place de comités de PDI ;
- En évaluant la qualité des données sur le déplacement interne dans votre contexte et en recommandant une meilleure qualité des données lorsque nécessaire ; et
- En initiant un dialogue avec les gouvernements nationaux afin de s'assurer qu'ils donnent la priorité aux solutions durables quant au déplacement interne dans leur planification de développement national et régional.

¹ Les membres du groupe de pilotage incluent le HCR, le BCAH, l'OIM, le PNUD, Christian Aid, DRC, IDMC, NRC et JIPS.



PD20

**PREVENIR
PROTEGER
RESOUDRE**

OÙ OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?



Et vous pouvez
le télécharger ici

Le Plan d'action du PD20 est disponible au lien suivant
www.globalprotectioncluster.org

Le Groupe de pilotage du PD20 et le Coordonnateur du PD20, basés à Genève, sont disponibles pour donner de la visibilité à vos activités et pour soutenir les actions développées au niveau national pour les PDI.

Nous vous invitons à partager vos activités, conformément au du Plan d'action du PD20, ainsi que vos questions et impressions, par courriel à l'adresse GP20@unhcr.org